

2013-2014

Classes d'élèves du primaire présentant une difficulté grave d'apprentissage (DGA)

1. Modèle de service :

- Enseignant formé en adaptation scolaire
- Groupe à effectif réduit : moyenne 12 élèves - maximum 16 élèves

La formation des groupes respecte la moyenne inscrite à la convention collective des enseignants.

2. Accès aux services éducatifs complémentaires :

- Soutien indirect
- Soutien direct

Le Comité EHDAA de chaque école donne son avis sur la répartition du personnel des services complémentaires en fonction des ressources disponibles à son école.

3. Mesures de soutien : éducateur spécialisé (ES) et préposé aux élèves handicapés (PEH)

Mis à jour le: _____

Distribution des mesures de soutien (DGA)

École	Plancher minimal		Attribution 2012-2013		Attribution 2013-2014		Attribution 2014-2015	
	ES	PEH	ES	PEH	ES	PEH	ES	PEH
001								
002								
003								
004								
006								
007								
008								
010								
011								
012								
014								
015								
016								
018								
019								
020								
021			5		5			
022				5	5			
024								
025			20		5			
026								
028								
029								
030								
032								
035								
036								
037								
039								
040								
041					5			
042								
043								
044								
045								
Total :	0	0	25	5	20	0	0	0

2013-2014

Classes d'élèves du primaire présentant une déficience intellectuelle légère (DIL)

1. Modèle de service :

- Enseignant formé en adaptation scolaire
- Groupe à effectif réduit : moyenne 12 élèves - maximum 16 élèves

La formation des groupes respecte la moyenne inscrite à la convention collective des enseignants.

2. Accès aux services éducatifs complémentaires :

- Soutien indirect
- Soutien direct

Le Comité EHDAA de chaque école donne son avis sur la répartition du personnel des services complémentaires en fonction des ressources disponibles à son école.

3. Mesures de soutien : éducateur spécialisé (ES) et préposé aux élèves handicapés (PEH)

Mis à jour le: _____

Distribution des mesures de soutien (DIL)

École	Plancher minimal		Attribution 2012-2013		Attribution 2013-2014		Attribution 2014-2015	
	ES	PEH	ES	PEH	ES	PEH	ES	PEH
001								
002								
003								
004								
006								
007								
008	10		10	8	10	8		
010								
011								
012	10		15	8	15	8		
012	10		10		10			
014								
015								
016								
018								
019								
020								
021								
022								
024								
025								
026								
028								
029								
030								
032								
035								
036								
037								
039								
040								
041	10		15		15	8		
042								
043								
044								
045								
050								
051								
052								
053								
055								
057								
132	40	0	50	16	50	24	0	0
	Total :							

2013-2014

Classes d'élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne (DIM)

1. Modèle de service :

- Enseignant formé en adaptation scolaire
- Groupe à effectif réduit :
 - primaire : moyenne 10 élèves - maximum 12 élèves
 - secondaire : moyenne 12 élèves - maximum 14 élèves

La formation des groupes respecte la moyenne inscrite à la convention collective des enseignants.

2. Accès aux services éducatifs complémentaires :

- Soutien indirect
- Soutien direct

Le Comité EHDAA de chaque école donne son avis sur la répartition du personnel des services complémentaires en fonction des ressources disponibles à son école.

3. Mesures de soutien : éducateur spécialisé (ES) et préposé aux élèves handicapés (PEH)

Mis à jour le: _____

Distribution des mesures de soutien (DIM)

École	Plancher minimal		Attribution 2012-2013		Attribution 2013-2014		Attribution 2014-2015	
	ES	PEH	ES	PEH	ES	PEH	ES	PEH
001 Euréka								
002 Assomption								
003 Ave-Maria								
004 Notre-Dame								
006 Roxton Pond								
007 St-Jean	27,5	12,5	27,5	20	27,5	15		
008 St-André								
010 St-Bernard								
011 St-Eugène								
012 St-Joseph								
014 St-Luc								
015 St-Marc								
016 Ste-Cécile								
018 Ste-Marie								
019 Ste-Famille								
020 Moisson d'Or								
021 St-Bernardin								
022 Joseph-Poitevin								
024 Centrale								
025 St-Romuald								
026 St-Joseph (NDS)								
028 N-D-de-Lourde								
029 Premier-Envol								
030 St-Jacques								
032 Mgr Desranleau								
035 Mgr Douville								
036 St-François d'Assise								
037 Clé-des-Champs								
039 Sutton								
040 St-Edouard								
041 St-Léon	27,5	12,5	27,5	7,5	27,5	15		
042 Curé-à-Petit								
043 Ste-Thérèse								
044 St-Vincent-Ferrier								
045 De la Chantignole								
050 Envoyée								
051 Haute-Ville (5 grs)	27,5	18	80	46,5	92,5	40		
052 JH Leclerc								
053 Wilfrid-Léger	27,5	12,5	17	20,5	17	20,5		
055 JJB	27,5	12,5	17	12,5	17	15		
057 Massey-Vanier								
132 Mgr-Desran. (SEC)								
Total :	138	68	169	107	182	106	0	0

2013-2014

Classes d'élèves présentant une déficience intellectuelle profonde (DIP)

1. Modèle de service :

- Enseignant formé en adaptation scolaire
- Groupe à effectif réduit : primaire : moyenne 5 élèves - maximum 7 élèves
secondaire : moyenne 5 élèves - maximum 7 élèves

La formation des groupes respecte la moyenne inscrite à la convention collective des enseignants.

2. Accès aux services éducatifs complémentaires :

- Soutien indirect
- Soutien direct

Le Comité EHDAA de chaque école donne son avis sur la répartition du personnel des services complémentaires en fonction des ressources disponibles à son école.

3. Mesures de soutien : éducateur spécialisé (ES) et préposé aux élèves handicapés (PEH)

Mis à jour le: _____

Distribution des mesures de soutien (DIP)

École	Plancher minimal		Attribution 2012-2013		Attribution 2013-2014		Attribution 2014-2015	
	ES	PEH	ES	PEH	ES	PEH	ES	PEH
001								
002								
003								
004								
006								
007								
008								
010								
011								
012								
014	23	34	27,5	44,667	27,5	45		
015								
016								
018								
019								
020								
021								
022								
024								
025								
026								
028								
029								
030								
032								
035								
036								
037								
039								
040								
041								
042								
043								
044								
045								
050								
051	23		23	96		96		
052								
053								
055								
057								
132	46	34	51	141	51	141	0	0
Total :								

2013-2014

Classes d'élèves recevant un Enseignement structuré individualisé (ESI) du préscolaire, primaire et du secondaire

1. Modèle de service :

- Enseignant formé en adaptation scolaire
- Groupe à effectif réduit : primaire : moyenne 5 élèves - maximum 7 élèves
secondaire : moyenne 5 élèves - maximum 7 élèves

La formation des groupes respecte la moyenne inscrite à la convention collective des enseignants.

2. Accès aux services éducatifs complémentaires :

- Soutien indirect
- Soutien direct

Le Comité EHDAA de chaque école donne son avis sur la répartition du personnel des services complémentaires en fonction des ressources disponibles à son école.

3. Mesures de soutien : éducateur spécialisé (ES) et préposé aux élèves handicapés (PEH)

Mis à jour le: _____

Distribution des mesures de soutien (ESI)

École	Plancher minimal			Attribution 2012-2013		Attribution 2013-2014		Attribution 2014-2015	
	ES	PEH		ES	PEH	ES	PEH	ES	PEH
001 Euréka									
002 Assomption									
003 Ave-Maria									
004 Notre-Dame									
006 Roxton Pond									
007 St-Jean									
008 St-André									
010 St-Bernard									
011 St-Eugène									
012 St-Joseph									
014 St-Luc				55	18	55	18		
015 St-Marc									
016 Ste-Cécile									
018 Ste-Marie				55	29	55	31,5		
019 Ste-Famille									
020 Moisson d'Or				82,5	38	82,5	38		
021 St-Bernardin									
022 Joseph-Poltevin				55	20,5	55	18		
024 Centrale									
025 St-Romuald									
026 St-Joseph (NDS)				27,5	11,5	27,5	11,5		
028 N-D-de-Lourde									
029 Premier-Envol									
030 St-Jacques									
032 Mgr Desranleau									
035 Mgr Douville									
036 St-François d'Assise									
037 Clé-des-Champs									
039 Sutton									
040 St-Edouard									
041 St-Léon									
042 Curé-à-Petit				27,5	11,5	27,5	11,5		
043 Ste-Thérèse				27,5	11,5	27,5	11,5		
044 St-Vincent-Ferrier									
045 De la Chantignole									
050 Envolee				27,5	15	55	15		
051 Haute-Ville									
052 JH Leclerc				27,5	15	55	15		
053 Wilfrid-Léger									
055 JJB									
057 Massey-Vanier				60	20	55	15		
132 Mgr-Desranleau (SEC)									
Total:				445	190	495	185	0	0

2013-2014

Classes de développement PRIMAIRE

1. Modèle de service :

- Enseignant formé en adaptation scolaire
- Groupe à effectif réduit : primaire : moyenne 5 élèves - maximum 7 élèves

La formation des groupes respecte la moyenne inscrite à la convention collective des enseignants.

2. Accès aux services éducatifs complémentaires :

- Soutien indirect
- Soutien direct

Le Comité EHDAA de chaque école donne son avis sur la répartition du personnel des services complémentaires en fonction des ressources disponibles à son école.

3. Mesures de soutien : éducateur spécialisé (ES) et préposé aux élèves handicapés (PEH)

Mis à jour le: _____

Distribution des mesures de soutien (Classe de développement primaire)

École	Plancher minimal		Attribution 2012-2013		Attribution 2013-2014		Attribution 2014-2015	
	ES	PEH	ES	PEH	ES	PEH	ES	PEH
001								
002								
003								
004								
006								
007								
008								
010								
011								
012								
014								
015								
016								
018								
019								
020								
021								
022								
024								
025								
026								
028								
029								
030								
032								
035								
036								
037								
039								
040								
041								
042								
043								
044								
045								
					27,5		20	

